

COMMUNE DE FONTET

SÉANCE DU 07 DÉCEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le 07 du mois de décembre, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Salle des Fêtes sur la convocation de Monsieur Serge Poujardieu, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Serge Poujardieu, Aurélien Tauzin, Chantal Litzelmann, Olivier Garric, Lydie Aso, Benjamin Barbe, Géralde Jean, Gérard Jouguet, Michel Névi, Nathalie Perazza, Céline Rémy-Pourquié, Denis Campodarve et Marie Trescos.

Absent excusé ayant donné procuration : Madame Audrey Bègue à Madame Chantal Litzelmann

Absent excusé : Monsieur Christophe Marcon.

Madame Chantal Litzelmann est désignée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte-rendu du dernier conseil
- Aire de camping-cars
- Aménagement Pavillon d'accueil
- Règlement du cimetière
- Prime de fin d'année personnel communal
- Information avancement projet adressage
- Informations et questions diverses

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU DERNIER CONSEIL

Le Conseil Municipal, après relecture, **APPROUVE**, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance du 02 novembre 2020.

AIRE DE CAMPING-CARS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'un des projets de la municipalité consiste à agrandir et à réaménager l'aire de camping-cars de la Base de Loisirs.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Olivier Garric qui, après présentation d'éléments financiers concernant la gestion actuelle de la Base de Loisirs, expose quel pourrait être le projet. Une première tranche de travaux permettrait l'agrandissement de 10 places de l'aire de camping-cars, la création d'une nouvelle zone d'accès avec zone de manœuvre en goudron bi-couche, barrière automatique et borne de paiement par CB et le déplacement de l'aire de vidange.

Monsieur Olivier Garric présente et explique les différents devis reçus pour chaque type

de prestations :

-Aménagement aire de camping-cars, zone d'accès, aire de service et bornes électriques

- * Société M-Innov : 29 952 €
- * Société Urba Flux : 38 296 €
- * Société Aire Service : 51 000 €
- * Société Camping Cars Park : 55 000 €

-Travaux de terrassement

- * Société Malandit : 130 384 €
- * Société Laulan : 207 561 €
- * EURL Trésaugue : 71 825 €

-Électricité

- * Société Peneau : 5 000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

DÉCIDE de retenir les devis suivants :

-Aménagement aire de camping-cars, zone d'accès, aire de service et bornes électriques :

Société Aire Service pour un montant de 51 000 €

-Travaux de terrassement : EURL Trésaugue pour un montant de 71 825 €

-Électricité : Société Peneau pour un montant de 5 000 €

Montant total du projet : 127 825 €

AUTORISE Monsieur le Maire à demander toutes les subventions possibles concernant ce projet

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'avancement de ce dossier.

AMÉNAGEMENT PAVILLON D'ACCUEIL

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Benjamin Barbe qui fait une présentation d'éléments financiers concernant la gestion du Pavillon d'accueil. Il soulève la question du mode de fonctionnement pour l'année à venir, à savoir si le Conseil souhaite repartir sur le même mode de fonctionnement avec l'embauche d'un régisseur qui sera responsable de la gestion du Pavillon et du personnel saisonnier, ou éventuellement la mise en gérance partielle ou totale, dès cette année ou à partir de l'année prochaine sous certaines conditions, qui pourrait intervenir dans un premier temps par l'embauche d'un professionnel de la restauration.

Cette mise en gérance nécessite des travaux d'aménagement pour mise aux normes de la cuisine, ainsi que des investissements en matériel. Des devis doivent être demandés.

Madame Marie Trescos pense qu'il sera difficile de trouver une personne si la rémunération n'est pas assez importante au regard du nombre d'heures de travail que cette personne pourrait être amenée à faire.

Le Conseil se montre favorable au projet et souhaite que celui-ci soit présenté de manière plus aboutie lors d'une prochaine séance.

RÈGLEMENT DU CIMETIÈRE

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Olivier Garric qui explique qu'il conviendrait de modifier le règlement du cimetière de Fontet afin de réduire les espaces de passe-pied entre les tombes dans le but de ne plus perdre de place, et de le ramener à 15 cm de part et d'autre de chaque tombe au lieu des 20 cm actuels.

Il explique également qu'il est nécessaire de revoir les durées des concessions car seule la durée de 30 ans est actuellement proposée, et cette durée est jugée trop courte. Il propose donc de rajouter à cette durée de 30 ans les durées avec les tarifs indiqués ci-après :

- 50 ans concession simple : 250 euros
 concession double : 500 euros
- 100 ans concession simple : 500 euros
 Concession double : 1 000 euros

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **FIXE**, à l'unanimité,

- l'espace de passe-pied à 15 cm de part et d'autre de chaque tombe

- les tarifs suivants :

- 30 ans concession simple : 150 euros
 concession double : 300 euros
- 50 ans concession simple : 250 euros
 concession double : 500 euros
- 100 ans concession simple : 500 euros
 concession double : 1 000 euros

PRIME DE FIN D'ANNÉE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'une prime de fin d'année a été instituée pour le personnel communal. Il propose aux membres de la reconduire et de l'augmenter cette année à hauteur de 600 euros pour tous les agents.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DÉCIDE**, de fixer la prime de fin d'année à 600 euros par agent.

INFORMATION AVANCEMENT PROJET ADRESSAGE

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Chantal Litzelmann et à Madame Marie Trescos afin d'évoquer l'avancement du dossier sur l'adressage, en collaboration avec les services de La Poste.

Après trois réunions de travail, les 52 rues ont désormais un nom. Monsieur Emmanuel Gil, Maire de Loupiac-de-La Réole, a été consulté afin de se mettre d'accord sur les noms de certaines voies limitrophes.

Afin de poursuivre ce projet, Madame Chantal Litzelmann présente 3 devis reçus en mairie concernant la fourniture de plaques de numéros et de rues.

Les trois devis sont les suivants :

- Société Alec Collectivités
 - fourniture de plaques en aluminium composite : 7 128,90 euros
 - fourniture de plaques en email : 10 809,90 euros
- Société SES Signalisation
 - fourniture de plaques en aluminium : 7 993,80 euros
 - fourniture de plaques en email : 12640,98 euros
- Société La Poste
 - fourniture de plaques en aluminium : 11 631,78 euros
 - fourniture de plaques en email : 11 987,64 euros

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

- **APPROUVE** le devis de la Société Alec Collectivités pour la fourniture de plaques en aluminium composite pour un montant de 7 128,90 euros

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à demander toute subvention possible concernant ce projet.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur Serge Pujardieu informe les membres du Conseil qu'il a assisté à une réunion avec l'équipe de Cap 33 qui intervient notamment à Fontet pour des activités sportives pendant la période estivale. Grâce à l'opération « Objectif Nage », 7 petits fontésiens ont appris à nager à la Base de Loisirs. Cette opération sera reconduite en 2021, du 15 juillet au 15 août. La commune devra, comme le stipule la convention, héberger le maître nageur qui dispensera les cours.

- Monsieur Serge Pujardieu informe le Conseil qu'en raison de la pandémie, l'INSÉE a décidé de reporter à l'année prochaine la campagne de recensement qui aurait du avoir lieu début 2021, estimant que la collecte des informations auprès des administrés ne pourrait être menée dans de bonnes conditions et être révélatrice des chiffres exacts.

- Madame Chantal Litzelmann informe les membres du Conseil que le DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs) est terminé, il sera distribué dans chaque foyer courant janvier.

- Madame Lydie Aso évoque la possibilité d'offrir un panier cadeau aux personnes de plus de 60 ans à la place du traditionnel repas offert aux aînés impossible à organiser cette année en raison de la pandémie. Le Conseil décide d'offrir un panier cadeau (comprenant une bouteille de vin, un pot de pâté et une galette des rois, le tout acheté auprès de producteurs et artisans locaux) par personne et non par foyer. La distribution de ces paniers sera faite début janvier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.